

Madame la Députée,

Le Syndicat des directeurs S2DÉ a organisé le lundi 15 décembre 2025, la 1<sup>ère</sup> "Journée de la Mule", qui consiste à lister les tâches réalisées par le directeur ou la directrice tout au long de la journée. Cette journée a pour but de vous faire connaître les tâches de plus en plus lourdes qui nous incombent et de vous montrer notamment la nécessité d'augmenter les temps de décharge des directeurs et directrices d'école.

Je suis directrice d'une petite école primaire de 6 classes. J'ai la charge d'une classe de CE1/CE2 et déchargée à 33% (tous les mardis et 12 lundis dans l'année).

**Voici le déroulement de ma journée du 15 décembre.** Je tiens à préciser que c'était un de mes lundis de décharge, fort heureusement sinon mes élèves auraient été répartis dans les autres classes pour me permettre de traiter les problèmes urgents. Dans ces cas-là, ils ne bénéficient donc pas des apprentissages auxquels ils sont en droit de prétendre et viennent surcharger les effectifs des autres classes.

7h15 : départ de chez moi

7h45 : arrivée à l'école, traitement des mails et appels téléphoniques

8h00 : RDV avec les parents d'une élève de ma classe

8h20 : ouverture du portail et surveillance des entrées

8h30 : récupération et mise en sécurité d'un objet dangereux apporté par un élève de CM2 (balle .22 long rifle)

Rédaction de mails aux parents de l'élève et à l'IEN de circonscription

9h00 : appel téléphonique du papa

9h10 : appel téléphonique de l'IEN

9h15 : rédaction d'un fait établissement

9h30 : appel à la gendarmerie. Rédaction d'un compte rendu factuel de la situation de l'élève

10h00 : accueil des gendarmes qui récupèrent la munition et mon CR

10h00 : en même temps, blessure d'une ATSEM. Autorisation de rentrer chez elle. Organisation du fonctionnement de la classe de PS/MS avec l'ATSEM des MS/GS

10h10 : nouvel appel du papa, discussion, explications...

10h30 : travail administratif (traitement des devis, courriers, mails, gestion des photos de classe, relecture et modification de documents administratifs...)

10h55 : gestion d'une crise d'un autre élève de CMI (hurlements, jet d'objets). On le traîne hors de la classe, il nous crie dessus, tente de nous frapper...

11h20 : discussion dans mon bureau avec ce même élève

12h00 : réunion avec les collègues pour exposer le problème de ce matin (en mangeant)

12h30 : appel de la gendarmerie pour plus de détails et me convoquer pour une déposition

13h30 : visite annuelle de la DDEN à l'école en présence du 1<sup>er</sup> adjoint au maire

14h45 : départ pour la gendarmerie. L'adjudant-chef n'est pas là.

14h50 : Départ pour la circonscription

15h00 : récupération des livrets d'évaluations nationales des CP à la circonscription. Discussion avec l'inspecteur à propos de l'incident de ce matin.

15h15 : appel de l'adjudant-chef et retour à la gendarmerie

15h30 : déposition, bug de l'ordinateur. Je dois repasser demain...

16h30 : retour à l'école, débriefing avec les collègues

17h00 : travail administratif (traitement des commandes, factures) + préparation de ma classe, corrections des travaux de mes élèves

19h00 : retour à la maison

En résumé, j'assume deux métiers en un, sans les moyens adaptés :

- Celui d'enseignante à 2/3 de temps
- Celui de chef d'établissement à temps complet... sans statut, sans reconnaissance, et avec des responsabilités grandissantes.

Je vous écris pour que cette réalité soit entendue et prise en compte dans les débats sur l'école. Nous avons besoin :

- d'un temps de décharge garanti et adapté à la taille des écoles : pour ma part, j'estime qu'il faudrait au moins 50% de décharge pour mener à bien toutes les charges et gérer les imprévus (rappel école de 6 classes)
- d'une simplification administrative réelle,
- d'une reconnaissance du rôle indispensable que nous jouons dans la cohésion de l'école et le suivi des élèves par une revalorisation financière qui serait incluse dans le calcul de ma pension de retraite.
- d'un accès à la retraite avant 64 ans, qui tiendrait compte de la pénibilité de notre métier

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce témoignage et reste à votre disposition pour échanger plus en détail sur la réalité de mon métier.

Veillez croire, Madame la Députée, en l'expression de ma considération respectueuse.